

Enregistrer un bail avec MyRent

Préparer l'enregistrement du contrat de bail et, le cas échéant, de l'état des lieux.

Région concernée : Belgique.

Préparer le dossier

- Gardez une version complète et lisible du bail signé ainsi que les annexes pertinentes.
- Si un état des lieux est joint ou enregistré séparément, conservez le lien avec le contrat de bail concerné.
- Vérifiez que les noms, l'adresse du bien et les signatures sont cohérents dans tous les documents.

Utiliser MyRent

- MyRent est le service en ligne du SPF Finances permettant d'envoyer un contrat de bail et/ou un état des lieux à l'enregistrement.
- Suivez le parcours indiqué dans MyRent et conservez la preuve ou l'accusé de l'enregistrement.
- Si vous ne pouvez pas utiliser MyRent, le SPF Finances indique aussi une procédure avec formulaire et copie des documents.

Après l'enregistrement

- Archivez une copie du bail, de l'état des lieux, de la confirmation et de tous les documents annexes.
- Pour une situation particulière, vérifiez les informations actualisées du SPF Finances ou demandez conseil.

Attention : cette fiche aide à préparer une démarche. Les règles peuvent dépendre de la Région, du type de bail et de votre situation. En cas de conflit ou de doute, contactez un service logement, une aide juridique ou un professionnel compétent.

Sources officielles à consulter

SPF Finances - MyRent

<https://finances.belgium.be/fr/E-services/MyRent>

SPF Finances - Lexique MyRent

<https://finances.belgium.be/fr/E-services/MyRent/Lexique>